

# PLAN CLIMAT VALAIS

## Objectifs sectoriels

### Réduction

**MOBILITÉ** - 80% d'émissions directes par rapport à 1990 d'ici 2040

- Électrification de 50% du parc de véhicules de transports motorisés individuels
- Augmentation de la part modale des transports publics de 22 à 30%
- Augmentation de la part modale mobilité douce de 6 à 15%
- Diminution de la part modale des TIM de 72% à 55%

### PUITS DE CARBONE

- Augmentation de la capacité de séquestration et de stockage des puits de carbone naturels

**BÂTIMENTS ET CONSTRUCTION** - 80% d'émissions directes par rapport à 1990 d'ici 2040 et -90% d'ici 2035 pour les bâtiments de l'Etat

- Rénovation et assainissement des bâtiments privés à un rythme annuel moyen de 3% (actuel < 1%)
- Vers un approvisionnement de 75% en énergie renouvelable et indigène et rejets de chaleur
- Réduction de la consommation énergétique des ménages de 30% (kWh/ménage)
- Élimination du recours au fossile pour les bâtiments de l'Etat d'ici à 2035

**INDUSTRIE, ÉNERGIE ET TOURISME** - 80% d'émissions directes par rapport à 1990 d'ici 2040

- Augmentation de la part du renouvelable à 50% dans l'industrie
- Réduction de la consommation énergétique de l'industrie de -10%
- Captage des émissions de GES aux cheminées industrielles

**AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE** - 75% d'émissions par rapport à 1990 d'ici 2040

- Augmenter la part de produits alimentaires en circuits courts
- Réduire la proportion de viande, en particulier non suisse, dans les régimes alimentaires
- Promouvoir les pratiques agricoles régénératives et bas carbone

### Adaptation

#### GESTION DE L'EAU

- Gérer la ressource eau de manière intégrée afin de garantir une quantité d'eau suffisante pour les différents besoins ainsi qu'une haute qualité de l'eau

#### BIODIVERSITÉ, SOLS, FORÊTS ET Puits DE CARBONE

- Garantir des sols sains
- Maintenir la multifonctionnalité des forêts
- Maintenir la biodiversité terrestre et aquatique

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTION

- Maintenir une haute qualité de vie de la population lors des périodes de chaleur (confort thermique)

#### TOURISME

- Améliorer la résilience du secteur du tourisme

#### DANGERS NATURELS ET SANTÉ HUMAINE

- Réduire l'impact des dangers naturels (intensifiés par le changement climatique) au niveau des dommages matériels et aux personnes

#### AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Maintenir les rendements agricoles

## Mesures phares



### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ ET ÉMISSIONS NÉGATIVES

Aménagement du territoire	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer les thématiques du climat et de la biodiversité dans les instruments d'aménagement du territoire au niveau cantonal (PDc) et soutenir les communes dans les tâches qui leur incombent (révision globale du PAZ et du RCCZ, planification spéciale, etc.)</li><li>2. Elaborer un programme cantonal de l'habitat durable pour une politique cantonale du logement durable</li><li>3. Définir une stratégie de planification du sous-sol cantonal adaptée aux particularités du territoire valaisan avec étude test</li><li>4. Elaborer une cartographie climatique</li><li>5. Financer des mesures vertes (paysages et climat) via et dans le cadre des projets d'agglomération</li><li>6. Agir via la Conception paysage cantonale</li></ol>
Mobilité	<ol style="list-style-type: none"><li>7. Améliorer la cadence et desserte des transports publics (TP)</li><li>8. Travailler sur les coûts et bonus pour les usagères et usagers des transports publics</li><li>9. Décarboner les transports publics</li><li>10. Faciliter la mobilité douce</li><li>11. Encourager l'abandon des véhicules thermiques pour les privés et les entreprises</li><li>12. Encourager la mobilité bas-carbone dans les entreprises</li><li>13. Encourager le co-voiturage</li><li>14. Rendre l'Etat exemplaire en matière de mobilité</li><li>15. Encourager les infrastructures de mobilité bas-carbone</li><li>16. Rendre l'éclairage public efficient et diminuer ses atteintes</li></ol>
Emissions négatives	<ol style="list-style-type: none"><li>17. Développer une réflexion cantonale sur les émissions négatives en collaboration avec les autres cantons et la Confédération</li></ol>



## GESTION DE L'EAU

Gestion de l'eau

18. Adopter une gestion de l'eau à l'échelon régional tenant compte de la consommation actuelle et future en développant le système d'information géo-hydrologique cantonal, en consolidant la surveillance des eaux souterraines et superficielles au sein des bassins versants et en réalisant l'inventaire de l'exploitation des ressources en eau.
19. Soutenir et promouvoir des projets régionaux de gestion intégrée de l'eau à même de sécuriser durablement l'approvisionnement en eau en tant que ressource multifonctionnelle, de créer des réserves additionnelles en altitude et de contribuer à solutionner des situations existantes non conformes ou conflictuelles.
20. Actualiser les bases règlementaires cantonales pour assurer une mise en œuvre coordonnée de la nouvelle ordonnance sur l'approvisionnement en eau potable lors de pénurie grave, favoriser une exploitation cohérente des nappes souterraines et renforcer les tâches de sensibilisation et de soutien via la nomination d'une déléguée ou d'un délégué « eau ».
21. Sensibiliser les communes à la mise à niveau de leurs infrastructures d'approvisionnement en eau (cadastres complets des canalisations et conduites, assainissement des ouvrages de captation, adaptation de la capacité de l'infrastructure d'approvisionnement selon l'évolution démographique et les scénarios Hydro-CH2018).
22. Favoriser une renaturation des cours d'eau adaptée aux changements climatiques qui valorise la revitalisation comme modérateur climatique et qui met en œuvre les espaces réservés aux eaux (ERE).
23. Renforcer la collaboration avec les communes et les milieux privés pour limiter le risque de contamination en lien avec l'évacuation et le traitement des eaux ainsi que l'infiltration d'eaux usées, et également pour assurer la mise en conformité des prélèvements et l'abrogation des droits d'eau immémoriaux.
24. Sensibiliser sur le cycle de l'eau et sa valeur, notamment par les jeunes via les écoles.



## BIODIVERSITÉ, SOLS, FORÊTS ET Puits DE CARBONE

Biodiversité

25. Planifier l'infrastructure écologique comme base d'une stratégie biodiversité transversale et en appuyer la mise en place par un groupe de travail biodiversité écologique
26. Améliorer les connaissances et élaborer des guides spécifiques
27. Protéger, créer et revaloriser des surfaces naturelles (projets de mise en réseau des biotopes, corridors de migrations, application stricte de l'espace réservé aux eaux, inventaire des marges proglaciaires, analyse des nouvelles retenues d'eau)
28. Intensifier la lutte contre les néobiotes

Sols

29. Restaurer les sols dégradés, particulièrement les surfaces d'assolement (SDA) à protéger contre toute extension d'autres activités
30. Valoriser les sols anthropiques en milieux urbains via des projets pilotes et des ateliers de formation
31. Encourager les pratiques culturelles qui préservent et garantissent des sols de qualité
32. Encourager la recherche et le développement via des essais de reconstitution de sols et le développement de l'utilisation du compost.

Forêts	33.	Gérer de manière intégrée la forêt (état des lieux, stratégie et plan directeur forêt)
	34.	Augmenter la capacité de résilience de l'écosystème forestier (sélection des essences, réduction des dégâts du gibier sur le rajeunissement forestier, amélioration des connaissances)
	35.	Favoriser le déplacement altitudinal des essences en place en anticipant le rajeunissement de la forêt
	36.	Prendre en compte la forêt dans la gestion des néophytes envahissantes
Puits de carbone naturels	37.	Développer une réflexion cantonale spécifique sur les puits de carbones naturels



## BÂTIMENTS ET CONSTRUCTION

Bâtiments et construction	38.	Soutenir la population, notamment les revenus faibles, dans leur transition énergétique via les instruments financiers publics et privés
	39.	Encourager la construction à faible empreinte carbone via des bonus supplémentaires
	40.	Accélérer la rénovation des bâtiments et l'amélioration de l'efficacité énergétique via des exigences en matière de seuils et de délais de mise en œuvre et la récolte de données
	41.	Poser un cadre temporel pour le remplacement des installations de chauffage
	42.	Former et sensibiliser les professionnels du bâtiment
	43.	Communiquer les bonnes pratiques de travail en matière d'adaptation au changement climatique dans le secteur du bâtiment, par exemple en s'inspirant des pays du sud de l'Europe
	44.	Rendre l'Etat exemplaire en matière de construction durable
	45.	Faciliter l'accès à l'information sur la transition énergétique via une agence d'information et de conseil
	46.	Faciliter la transition des chauffages fossiles et électriques vers des chauffages renouvelables pour les utilisateurs
	47.	Soutenir le développement du tissu économique autour de la transition énergétique



## INDUSTRIE, ÉNERGIE ET TOURISME

Industrie, PME	48.	Créer un programme d'économie circulaire pour accompagner les entreprises dans la valorisation de leurs résidus, notamment dans le cadre de la NPR
	49.	Développer un programme de soutien à la sortie des énergies fossiles pour les entreprises industrielles et artisanales sises sur le territoire cantonal en collaboration avec CIMARK et les instituts de recherche
	50.	Intégrer dans les demandes de permis de construire des entreprises l'établissement d'un bilan carbone dont le résultat s'inscrit dans une norme de durabilité
	51.	Promouvoir le télétravail et le co-working notamment en collaboration avec les communes
	52.	Etudier et encourager les possibilités de captage à la sortie des installations industrielles, de stockage et d'usage du CO <sub>2</sub> (dans le cadre de la réflexion globale sur les NET).

Energie	53.	Concrétiser et accélérer la planification et la réalisation des infrastructures de production d'énergie renouvelable, en prenant en compte les impacts importants sur le territoire
	54.	Développer les projets solaires de grande ampleur, en particulier sur les infrastructures cantonales
	55.	Soutenir le développement d'installations solaires photovoltaïques par les particuliers par le biais de campagnes de communication cantonales
	56.	Encourager les communes à faciliter l'installation de photovoltaïque sur leur territoire notamment via des ateliers et des démarches d'achats groupés
Tourisme	57.	Encourager la valorisation touristique d'espaces naturels (tourisme extensif), tout en veillant à la cohérence entre marketing touristique, impacts sur les espaces protégés (canalisation des visiteurs) et sensibilisation à l'environnement (parcours à thèmes)
	58.	Augmenter l'attractivité des transports publics (TP) pour la mobilité de loisirs et de tourisme, notamment via des liaisons par câbles plaine-montagne et favoriser la mise en place d'offres combinées loisirs + TP (par ex. ski + TP, événements culturels + TP)
	59.	Etablir une feuille de route pour favoriser une fréquentation touristique durable et génératrice de valeur sur l'ensemble de l'année, contribuant au maintien d'activités économiques et d'une population active sur l'ensemble du territoire
	60.	Formation et sensibilisation des actrices et acteurs la branche (modification des cursus et formations continues)



## DANGERS NATURELS ET SANTÉ HUMAINE

Dangers naturels	61.	Améliorer les systèmes de surveillance et les plans d'alarme et d'intervention (météo, prévision de crue, monitoring glacier et terrains instables, sécheresse)
	62.	Prendre en compte les changements climatiques dans l'actualisation des cartes de danger (aléa ruissellement, dimensionnement des débits par les communes, avalanches humides, instabilités de terrains, etc.)
	63.	Améliorer le monitoring d'évacuation des eaux pluviales
	64.	Restaurer les fonctions naturelles des ERE et étendre leur utilisation (végétaliser, perméabiliser, éloigner les constructions, etc.)
	65.	Analyser les effets du ruissellement en lien avec la nature du sol (étude géo-hydrologique)
	66.	Analyser les liens entre paramètres climatiques et processus de danger naturel (mieux comprendre les causalités dans le multifactoriel)
Santé humaine	67.	Mettre en place une stratégie climatique et un soutien à sa mise en œuvre pour les institutions subventionnées dans les domaines de la santé et du social
	68.	Inciter les communes à une meilleure gestion de l'approvisionnement en eau potable
	69.	Soutenir l'élaboration de plans canicule communaux
	70.	Sensibiliser la population aux dangers de la canicule, en particulier les personnes vulnérables, notamment les séniors et les malades chroniques
	71.	Sensibiliser et informer la population sur les maladies en lien avec le changement climatique comme les maladies vectorielles émergentes (transmises par exemple par le moustique tigre, les tiques, etc.)
	72.	Mettre à jour la surveillance des maladies et de la morbidité
	73.	Améliorer la santé au travail face aux changements climatiques
	74.	Actualiser la lutte contre la propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques



## AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Agriculture et sécurité alimentaire

- 
75. Soutenir une production agricole bas-carbone
  76. Adapter les pratiques d'agriculture sur les coteaux et la plaine en matière de changement climatique (Smartfarming, etc.), encourager l'adaptation variétale et les pratiques culturales préservant des sols de qualité
  77. Protéger les surfaces agricoles via la cartographie des sols d'assolement (SDA) et autres terres arables
  78. Développer les réseaux d'irrigation, les retenues d'eau de fonte, améliorer et vulgariser les pratiques
  79. Réduire les pertes causées par les risques liés au changement climatique via un fond d'indemnisation et utiliser des alternatives durables pour la gestion des risques
  80. Soutenir les produits régionaux et les circuits courts dans l'alimentation via une plateforme et le développement des équipements de valorisation
  81. Rendre les cuisines collectives plus durables avec l'extension de la démarche Cuisinons notre région (plus de menus végétariens, élimination de la viande non suisse)
- 

## MESURES TRANSVERSALES

82. Assurer une gouvernance climat efficace
  83. Encourager l'économie circulaire
  84. Favoriser l'éducation, la formation et la recherche
  85. Accroître la collaboration avec les communes
  86. Renforcer la communication et la sensibilisation
-